

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1252

25 juin 2007

### SOMMAIRE

<b>Accula S.A.</b> .....	<b>60092</b>	<b>Fund-Market S.A.</b> .....	<b>60093</b>
<b>Achmea Re Management Company S.A.</b> .....	<b>60080</b>	<b>Gero Investments Lux S.à r.l.</b> .....	<b>60060</b>
<b>Afriport S.A.</b> .....	<b>60063</b>	<b>HVB Structured Invest S.A.</b> .....	<b>60086</b>
<b>Ardex Luxembourg Holding S.à r.l.</b> .....	<b>60088</b>	<b>Industrial Maintenance and Bakery Servi- ces S.A.</b> .....	<b>60092</b>
<b>Bairlinvest S.A.</b> .....	<b>60096</b>	<b>Informa Sàrl</b> .....	<b>60093</b>
<b>Banque de Luxembourg Fund Research &amp; Asset Management S.A.</b> .....	<b>60094</b>	<b>Jap S.A.</b> .....	<b>60090</b>
<b>Business Solutions Builders (Luxembourg)</b> .....	<b>60090</b>	<b>Jugendstil S.A.</b> .....	<b>60051</b>
<b>Chinaflower S.A.</b> .....	<b>60053</b>	<b>Kalle Development S.à r.l.</b> .....	<b>60088</b>
<b>Clarins Groupe S.à r.l.</b> .....	<b>60094</b>	<b>Maâ-Oui</b> .....	<b>60089</b>
<b>Colossale S.à r.l.</b> .....	<b>60089</b>	<b>Miroglio Finance S.A.</b> .....	<b>60095</b>
<b>Corinthian Capital Corporation S.A.</b> .....	<b>60096</b>	<b>Montelux Travel S.à r.l.</b> .....	<b>60093</b>
<b>Dominik S.à r.l.</b> .....	<b>60093</b>	<b>Pellegrini Catering Overseas S.A.</b> .....	<b>60095</b>
<b>Eiland S.A.</b> .....	<b>60087</b>	<b>Penkford S. à r.l.</b> .....	<b>60088</b>
<b>Entreprise Applications and services Inte- gration Luxembourg</b> .....	<b>60090</b>	<b>RTL 9 S.A.</b> .....	<b>60090</b>
<b>Entreprise Applications and services Inte- gration Luxembourg</b> .....	<b>60095</b>	<b>SANZAR Europe S.à r.l.</b> .....	<b>60088</b>
<b>Eurofins Food LUX</b> .....	<b>60050</b>	<b>S.I.SM S.A.</b> .....	<b>60096</b>
<b>Européenne de Transports et de Locations S.A.</b> .....	<b>60087</b>	<b>Soundhole Entertainment</b> .....	<b>60052</b>
<b>Fiduciaire Eurolux</b> .....	<b>60095</b>	<b>Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A.</b> .....	<b>60091</b>
<b>Finasco Holding S.A.H.</b> .....	<b>60086</b>	<b>Tiger Holding S.à r.l.</b> .....	<b>60081</b>
<b>Fund Channel</b> .....	<b>60087</b>	<b>Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems</b> .....	<b>60086</b>
<b>Fund-Market Research &amp; Development S.A.</b> .....	<b>60094</b>	<b>Weaving Holding S.A.</b> .....	<b>60084</b>
		<b>Winnicare S.A.</b> .....	<b>60089</b>

**Eurofins Food LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée EUROFINNS FOOD LUX, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 221 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.863.

La séance est ouverte à 13.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca Cozzani, Group Tax Counsel du groupe EUROFINNS, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Ludivine Rockens, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Anne-Isabelle De Man, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 2.432.000,- en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 2.444.500,- par l'émission de 19.456 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) par part sociale.

2. Souscription et libération de cette augmentation de capital par l'apport en nature de 100% des actions représentatives du capital social de la société de droit suisse EUROFINNS SCIENTIFIC AG ayant son siège social à Parkstrasse 10, 5012 Schönenwerd (Suisse), par un nouvel associé, à savoir la société EUROFINNS SCIENTIFIC S.A., lequel apport est évalué à EUR 2.432.000,-, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprise.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.432.000,- (deux millions quatre cent trente-deux mille euros) en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 2.444.500,- (deux millions quatre cent quarante-quatre mille cinq cents euros), par l'émission de 19.456 (dix-neuf mille quatre cent cinquante-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Et à l'instant est intervenu Monsieur Luca Cozzani, préqualifié, agissant au nom et pour le compte du nouvel associé, la société anonyme de droit français dénommée EUROFINNS SCIENTIFIC, établie et ayant son siège social à Site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre, F-44300 Nantes, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 350 807 947,

en vertu d'une procuration donnée le 3 mai 2007, laquelle après signature ne varietur, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et à déclaré souscrire à toutes les 19.456 (dix-neuf mille quatre cent cinquante-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales nouvelles souscrites ont été libérées intégralement à leur valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), par un apport en nature fait par le souscripteur,

consistant en l'apport de 250 actions de la société de droit danois dénommée EUROFINNS SCIENTIFIC AG ayant son siège social à Parkstrasse 10, 5012 Schönenwerd (Suisse), représentant 100% du capital social de la prédite société, lequel apport est évalué à EUR 2.432.000,- (deux millions quatre cent trente-deux mille euros)

et lequel apport a fait l'objet d'un rapport, établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société anonyme MAZARS avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, et conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, daté du 3 mai 2007, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions quatre cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 2.444.500,-), représentée par dix-neuf mille cinq cent cinquante-six (19.556) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à EUR 2.843,38.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Cozzani, L. Rockens, A.-I. De Man, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2007. Relation: EAC/2007/4659. — Reçu 24.320 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007057839/272/85.

(070059372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

---

### **Jugendstil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 59.016.

#### *Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société lors de l'assemblée générale du 10 avril 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société, tenue à Luxembourg le 10 avril 2007, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- l'assemblée accepte la démission avec effet au 6 avril 2007 de Monsieur Andrea Sabbatini de sa fonction d'administrateur de la société

- l'assemblée décide de nommer Monsieur Antoine Laniez, juriste, né à Campagnole, (France) le 18 novembre 1980, de nationalité française, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007058379/3566/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03406. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070059664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

## **Soundhole Entertainment, Association sans but lucratif.**

Siège social: Schifflange,  
R.C.S. Luxembourg F 7.019.

### — STATUTS

Établis à la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but locatif et approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du.

#### **Chapitre 1<sup>er</sup> . Dénomination, siège social, durée et objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association est dénommée: SOUNDHOLE ENTERTAINMENT

**Art. 2.** Son siège social est à Schifflange

**Art. 3.** Sa durée est illimitée

**Art. 4.** L'association a pour objet de développer et d'intensifier les rapports culturels (concerts, vernissages, etc.) à l'exclusion de toute question d'ordre politique et religieux. A cet effet, elle aura notamment pour but d'organiser, de créer des manifestations et avancer des artistes internationaux.

#### **Chapitre 2. Membres, admissions, démissions, exclusions et cotisations**

**Art. 5.** L'association se compose de membres associés, qui seuls jouissent des droits et avantages prévues par la loi du 21 avril 1928. Leur nombre est illimité. Il ne peut être inférieur à trois. Les membres des associés sont:

- Molitor Cédric, élève, 6, rue des fleurs, L-3830 Schifflange, luxembourgeois.
- Monteiro Rodrigues Patrick, élève, 10, rue de forêt, L-3836 Schifflange, luxembourgeois.
- Beck Cathérine, élève, 46, rue du bois, L-4795 Linger, luxembourgeoise.

**Art. 6.** L'association est administré par un conseil d'administration de cinq à treize membres élus et révocables à la majorité simple des voix de l'assemblée générale; en cas d'égalité de voix celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Les mandats, dont un groupe est renouvelable à tour de rôle chaque année, expirent après trois ans, tout en étant cependant rééligibles. Toutefois le président et le secrétaire ne peuvent faire partir d'un même groupe. Le conseil d'administrations désigne en son sein le président, les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

**Art. 7.** Le conseil d'administration statue souverainement sur l'admission de nouveaux membres qui lui auront présenté par écrit une demande d'admission et déclaré adhérer aux présents statuts. Le conseil administration n'est pas tenu de faire connaître le motif de sa décision en cas de non-admission.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra former un comité d'honneur et de confier le titre de membre d'honneur.

**Art. 9.** L'admission à l'association se fait par nomination à la majorité simple des voix du conseil d'administration; en cas d'égalité de voix celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. La procédure de l'exclusion se fait de la même façon.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association, au moins une fois par trimestre. Tout membre absent sans excuse trois fois de suite est démissionnaire de droit.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration sont valables lorsque la majorité de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple: en cas d'égalité de voix celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 12.** Les délibérations sont au procès-verbal.

**Art. 13.** Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont par expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les statuts présents.

**Art. 14.** La cotisation annuelle ne peut excéder 150 Euros. Elle est fixée par l'assemblé général pour une durée de trois ans, à la majorité absolue et sous réserve de changement de la situation économique.

**Art. 15.** Le bilan de la situation financière est présenté à un assemblé général ordinaire convoqué pendant le premier trimestre suivant la clôture annuelle des comptes. Le secrétaire présente un rapport sur les activités de l'année.

**Art. 16.** Tout modification de statuts doit être approuvée à la majorité des deux tiers des voix des membres associés, convoqués à un assemblé général extraordinaire. Si les deux tiers ne sont pas présents à une première réunion les décisions sont prises selon l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les a.s.b.l.

**Art. 17.** En cas de dissolution de l'association pour une raison quelconque, le reste des fonds est versé intégralement à l'Office Social de la commune de Schifflange.

**Art. 18.** Pour les cas qui ne sont pas prévus dans les présents statuts il y aura lieu d'appliquer les conditions de la loi du 21 avril 1928 relatives aux associations sans but lucratif.

Fait à Schifflange le 8 mai 2007.

Référence de publication: 2007057972/7657/58.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01322. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

---

**Chinaflower S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.500.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on March twenty-third.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mrs Nathalie Mager, private employee, born in F-Longwy on May 2nd, 1966, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2) Mr Serge Marion, private employee, born in B-Namur on April 15th, 1976, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Such appearing parties have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company (the Articles) which they form between themselves:

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of CHI-NAFLOWER S.A. (the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at three hundred ten thousand euro (310,000.- EUR) consisting of three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to

time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 4.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 5.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 6.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Monday of June at 11.00 a.m. and for the first time in 2008.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed by the shareholders at the general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 8.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.



The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circularly means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the «Companies Law 1915») and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 10.** The Company shall be bound in all matters towards third parties by the joint signatures of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

**Art. 11.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

**Art. 13.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 14.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital EUR	Paid-in capital EUR	Number of shares
1) Mrs Nathalie Mager, prenamed: . . . . .	15,500.-	7,285.-	155
2) Mr Serge Marion, prenamed: . . . . .	15,500.-	7,285.-	155
Total: . . . . .	31,000.-	14,570.-	310

These shares have been paid in at 47% by payments in cash, which proof has been given to the undersigned notary, so that the amount of fourteen thousand five hundred seventy euro (14,570.- EUR) is as of now available to the Company.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Companies Law 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation is estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR)

#### General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

- Mrs Nathalie Mager, private employee, born in F-Longwy on May 2nd, 1966, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

- Mr Serge Marion, private employee, born in B-Namur on April 15th, 1976, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

- Mrs Helena Di Vito, private employee, born in B-Messancy on September 8th, 1968, with professional address in L-2520 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

KOHLEN & ASSOCIES S.à.r.l., with registered office in L-2218 Luxembourg, 66, rue Marie Adelaïde, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 114.190.

4. The address of the Company is set at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the annual general meeting of shareholders which will be held in the year 2008.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the Articles.

7. The shareholder's meeting elects president of the board of directors, Mr Serge Marion, prenamed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Nathalie Mager, employée privée, né à F-Longwy le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2. Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'elle suit les statuts d'une société (les Statuts) qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de CHINAFLOWER S.A. (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.



La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement

quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblée des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de l'année suivante, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre de l'an 2007.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Souscripteurs	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) Madame Nathalie Mager, prénommée: . . . . .	15.500,-	7.285,-	155
2) Monsieur Serge Marion, prénommé: . . . . .	15.500,-	7.285,-	155
Total: . . . . .	31.000,-	14.570,-	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 47%, de sorte que la somme de quatorze mille cinq cent soixante-dix euros (14.570,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

- Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

- Madame Helena Di Vito, employé privé, né à B-Messancy le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES S. à r.l., avec siège social à L-2218 Luxembourg, 66, rue Marie Adelaïde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190.

4. L'adresse de la société est fixée au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de un an et prendra fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'an 2008.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

7. L'assemblée nomme comme président du conseil d'administration, Monsieur Serge Marion, prénommé.

Le notaire soussignée qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 mars 2007, REM/2007/645. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007058549/5770/383.

(070060382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Gero Investments Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 978.900,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.006.

In the year two thousand and seven, on the second day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GERO INVESTMENTS LUX S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 115.006, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, then residing in Mersch, dated March 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1080 of June 2, 2006, (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on February 6, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

1. MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., a Delaware limited partnership, with business address at 520 Madison Avenue, 35th Floor, New York, NY 10022, USA (MP US),

2. MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II, L.P., a Cayman limited partnership with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (MP Cayman), and

3. ELQ INVESTORS, Ltd, an English limited liability company with registered office at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A, 2BB, United Kingdom, registered with the companies registrar under number 4762058 (ELQ and together with MP US and MP Cayman, the Shareholders).

all Shareholders being hereby represented by Ms Natacha Trunkwald, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of three proxies given on March 1, 2007.

Said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of nine hundred fifty thousand fifty euro (EUR 950,050.-), represented by thirty-eight thousand two (38,002) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by an amount of twenty-eight thousand eight hundred and fifty euro (EUR 28,850.-) so as to bring the share capital of the Company to nine hundred seventy-eight thousand and nine hundred euro (EUR 978,900.-) by way of the creation and issue of one thousand one hundred and fifty-four (1,154) new shares of the Company, numbered 38,003 through 39,156, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, in consideration for a contribution in cash;

2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and payment;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase; and

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority for any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of HALSEY S.à.r.l., acting individually to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the relevant registers of the Company.

III. the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of nine hundred fifty thousand fifty euro (EUR 950,050.-) represented by thirty-eight thousand two (38,002) shares, numbered 1 through 38,002, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by an amount of twenty-eight thousand

eight hundred and fifty euro (EUR 28,850.-) so as to bring the share capital of the Company to nine hundred seventy-eight thousand and nine hundred euro (EUR 978,900.-) by way of the creation and issue of one thousand one hundred fifty-four (1,154) new shares of the Company, numbered 38,003 through 39,156, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, in consideration for a contribution in cash;

#### *Subscription - Payment*

The Shareholders, represented as stated here above, resolve the subscription of the new shares as follows:

1. ELQ declares (i) to subscribe to five hundred and seventy-seven (577) new shares of the Company, numbered 38,003 through 38,579, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of fourteen thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 14,425.-);

2. MP US declares (i) to subscribe to four hundred and twenty-five (425) new shares of the Company, numbered 38,580 through 39,004, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of ten thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 10,625.-); and

3. MP Cayman declares (i) to subscribe to one hundred and fifty-two (152) new shares of the Company, numbered 39,005 through 39,156, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of three thousand eight hundred euro (EUR 3,800.-).

The aggregate amount of twenty-eight thousand eight hundred and fifty euro (EUR 28,850.-) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at nine hundred and seventy-eight thousand and nine hundred euro (EUR 978,900.-), represented by thirty-nine thousand one hundred and fifty-six (39,156) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. The shares are numbered from 1 through 39,156.»

The Shareholders acknowledge that as a result of the above, the share holding of the Company is as follows:

1. MP US owns fourteen thousand four hundred and sixteen (14,416) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. MP Cayman owns five thousand one hundred and sixty-two (5,162) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; and

3. ELQ owns nineteen thousand five hundred and seventy-eight (19,578) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above change with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of HALSEY S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the relevant books and registers of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,800.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deuxième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GERO INVESTMENTS LUX S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.006, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 13 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1080 du 2 juin 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la

dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 6 février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

1. MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., un limited partnership organisé selon la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 520 Madison Avenue, 35th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis (MP US),

2. MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., une société des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (MP Cayman), et

3. ELQ INVESTORS, Ltd, une société à responsabilité limitée de droit anglais ayant son siège social à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A, 2BB, Royaume-Uni, inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro 4762058 (ELQ et avec MP US et MP Cayman, les Associés),

Les Associés étant représentés par Mme Natach Trunkwald, avocate, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de neuf cent cinquante mille cinquante euros (EUR 950.050,-) représenté par trente-huit mille deux (38.002) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de vingt-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 28.850,-), afin de porter le capital social de la Société à neuf cent soixante-dix-huit mille neuf cents euros (EUR 978.900,-), par la création et l'émission de mille cent cinquante-quatre (1.154) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 38.003 à 39.156, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire;

2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et paiement;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital; et

4. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter l'augmentation du capital ci-dessus avec pouvoir et autorité attribué à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de HALSEY S.à.r.l., agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf cent cinquante mille cinquante euros (EUR 950.050,-) représenté par trente-huit mille deux (38.002) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de vingt-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 28.850,-), afin de porter le capital social de la Société à neuf cent soixante-dix-huit mille neuf cents euros (EUR 978.900,-), par la création et l'émission de mille cent cinquante-quatre (1.154) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 38.003 à 39.156, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire;

#### *Souscription - Libération*

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, décident la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

1. ELQ déclare (i) souscrire à cinq cent soixante-dix-sept (577) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 38.003 à 38.579, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatorze mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 14.425,-);

2. MP US déclare (i) souscrire à quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 38.580 à 39.004, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de dix mille six cent vingt-cinq euros (EUR 10.625,-); et

3. MP Cayman déclare (i) souscrire à cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 39.005 à 39.156, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Le montant total de vingt-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 28.850,-) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de neuf cent soixante-dix-huit mille neuf cents euros (EUR 978.900,-) représenté par trente-neuf mille cent cinquante-six (39.156) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les parts sociales sont numérotées de 1 à 39.156.»



Les Associés prennent acte que, en conséquence des résolutions prises ci-dessus, la détention de parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

1. MP US détient quatorze mille quatre cent seize (14.416) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
2. MP Cayman détient cinq mille cent soixante-deux (5.162) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune: et
3. ELQ détient dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit (19.578) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et pour tout employé de HALSEY S.à.r.l. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.800,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: N. Trunkwald, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation: LAC/2007/1523. — Reçu 288,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058047/242/190.

(070059752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**Afriport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 120.947.

—  
RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION

In the year two thousand and seven, on the fifth day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of shareholders of AFRIPORT S.A., (the «Company») a société anonyme established and having its registered office at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

incorporated pursuant to a notarial deed of 20 October 2006, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations still pending.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 120.947.

The Meeting is opened and presided over by Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Sara Lecomte, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present Meeting can take place without prior convening notices.

That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1. Decision to fully amend the object of the Company so that it has the following new wording:

«The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, or exchange. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.»

2. Decision to create two classes of shares, class A and class B redeemable shares, all the shares granted with the same rights and decision to dispatch both A and B classes of shares between the existing shareholders.

3. Decision to create an authorized share capital amounting to one million euro (1,000,000.- EUR) that shall be represented by one hundred thousand (100,000.-) shares divided into ten thousand (10,000.-) class A redeemable shares and ninety thousand (90,000.-) class B redeemable shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each and to authorise the Board of Directors to increase the subscribed share capital fully or partly, within the framework of this authorized capital for a period of five (5) years beginning on the 1st day of March 2007, thus conferring the shareholders of the company a preferential right of subscription concerning each issue of new shares.

4. Decision to accept the resignation of Mr Alexandre Taskiran and Mr. Jean Bernard Zeimet from their mandate as directors of the Company and to grant them full discharge.

5. Resolution to create three (3) classes of directors (A, B and C), to increase the number of directors from three (3) to four (4), and to classify them per class.

6. Decision to appoint Mr Florian Mahler as class A director and Mr Wolfgang Plutniok and Mr Paul van Lienden as class B director and to determine the duration of their mandate.

7. Decision that Mr Christian Bühlmann, as current director of the Company, will now be assigned to class C director.

8. Total redraft of the articles of incorporation in order to concretize the various above mentioned changes and particularly, to put them in agreement with the law of 25th August 2006 modifying the law amended of 10th August 1915, concerning commercial companies; these articles of incorporation being English written following by a French version, in case of divergences between the French and English text, the English version will prevail.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting resolves to amend the Company's corporate object in its whole, so that such corporate object will have henceforth the following new wording:

«The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, or exchange. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.»

*Second resolution*

The Meeting resolves to create two (2) classes of shares in registered form, each class benefiting the same rights and privileges, namely Class A redeemable shares («Class A Shares») and Class B redeemable shares («Class B Shares») and resolves to subdivide the ten current thousand (10,000) ordinary shares representing the entire subscribed share capital of the Company of an amount of hundred thousand euro (100,000.- EUR) into thousand (1,000) Class A Shares of a par value of ten euro (10.- EUR) per share and into nine thousand (9,000) Class B Shares with a par value of ten euro (10.- EUR) per share, each share being entirely paid up.

The Meeting thus resolves to allot the thousand (1,000) Class A Shares to the company FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT SERVICES WORLDWIDE, a company incorporated and existing under German law, established and having its registered office at FRANKFURT AIRPORT SERVICES WORLDWIDE, D-60547 Frankfurt/Main, registered with the Trade Register, under number HRB 7042 and the nine thousand (9,000) Class B Shares to the company CONTRACT FLUGHAFEN KONZESSIONS GmbH, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) a company incorporated and existing under German law, established and having its registered office at 350 Dürener Strasse, D-50935 Cologne, registered with the Trade Register, under number HRB 57749.

All necessary powers are granted to Company's Board of Directors to proceed to the exchange of the ten thousand (10,000) ordinary shares against thousand Class A Shares and nine thousand Class B Shares, to the allotment of these Class A and Class B Shares to the shareholders prenamed and to the cancellation of the ten thousand (10,000) former ordinary shares.

*Third resolution*

The Meeting resolves to create and to insert in the Company's Articles of Incorporation, an authorised share capital in the amount of one million euro (1,000,000.- EUR) which will be represented by one hundred thousand (100,000) shares, divided into ten thousand (10,000) Class A Shares and ninety thousand (90,000) Class B Shares, all having a par value of ten euro (10.- EUR) each and further resolves to authorise the Board of Directors of the Company to increase the subscribed share capital in part or in whole, within the limits of this authorised capital, for a period of five (5) years, starting as of 1st of March 2007 and conferring the current shareholders of the Company a preferential subscription right in respect to every issue of new shares in each such Class.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to accept the resignation of Mr Alexandre Taskiran and of Mr Jean-Bernard Zeimet as directors of the Company and to grant them full discharge for the accomplishment of their duties as directors of the Company.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to create three (3) Classes of directors (A,B and C), to increase the current number of directors from three (3) to four (4) and resolves to appoint as new directors in the different classes, the following persons:

a) in the Class of A directors:

- Mr Florian Mahler, project manager, born in Mühlacker (Germany), on 23 July 1973, residing at Laubestr. 4, D-60594 Frankfurt/Main (Germany);

b) in the Class of B directors:

- Mr Wolfgang Plutniok, company director, born in Bischheim (Germany), on 28 April 1952, residing at Liebfrauenstrasse 51, D-65479 Raunheim;

- Mr Paul van Lienden, company director, born in Amsterdam (The Netherlands), on 1 June 1966, residing professionally at 20, boulevard de Suisse, MC-98000 Monaco.

The directors thus been appointed shall finish the term of their predecessors in office, which term in office will expire at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in 2012.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves that the current director, Mr Christian Bühlmann, shall be affected to the directors of Class C.

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to fully restate the Company's Articles of Incorporation, in order to reflect all amendments just taken here before and in particular to set them in accordance and conformity with the law of 25 August 2006, amending the law amended of 10 August 1915 on commercial companies; the Articles will be established in English followed by a French version, being understood that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The fully restated Articles of Incorporation will have the following new wording:

**Art. 1. Name, Form.** It is hereby formed a Luxembourg company (société anonyme) under the name of AFRIPORT S.A.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

It may be dissolved at any moment by a decision of the General Meeting of Shareholders resolving with a Supermajority Shareholders Vote according to article 17 of these Articles of Incorporation.

**Art. 3. Registered Office.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur are imminent, which might interfere with the normal activity at the Registered Office, or with easy communication between this office and abroad, the Registered Office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

**Art. 4. Object.** The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, or exchange. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at one hundred thousand euro (100,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) Class A redeemable shares («Class A shares») and nine thousand (9,000) Class B redeemable shares («Class B shares») with a par value of ten euro (10.- EUR) each fully paid up. All the shares are and will remain in a registered form. Any new shares issued from time to time, directly or indirectly, to a holder of Class A shares shall be Class A shares. Any new shares issued from time to time, directly or indirectly, to a holder of Class B shares shall be Class B shares.

Subject however to Article 9, relating to the appointment of directors Class A shares and Class B shares enjoy all the same rights.

The terms «share» or «shares» shall in these Articles of Incorporation, unless otherwise explicitly or implicitly stated include respectively Class A shares and Class B shares.

At the shareholder's option, the shares may be represented by certificates representing a single share or certificates representing two or more shares of the same class.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

#### **Art. 6. Authorised capital - Preferential right of Subscription - Redemption of Shares.**

##### **6.1. Authorised capital**

The Company shall have an authorised share capital of one Million Euro (1,000,000.- EUR), divided into ten thousand (10,000) Class A shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each and ninety thousand (90,000) Class B shares with a par value of ten (10.- EUR) each. The Board of Directors is hereby authorised to issue further Class A shares and Class B shares, in a number proportional to those already issued, with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five (5) years starting as of 1st March 2007 such as determined by article 32 (5) of the law of 10th August 1915 governing commercial companies as amended (the «Law»).

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the general meeting of Shareholders from time to time, in the manner required for the Reserved Matters under Article 17 of these Articles of Incorporation.

The Board of Directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for newly issued shares.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Board of Directors is authorised to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the Reserved Matters under Article 17 of these Articles of Incorporation.

##### **6.2. Preferential Right of Subscription**

Each shareholder has a preferential right of subscription in respect of new shares or warrants, subscription rights, any similar rights granting a present or future claim of the Company or any other securities issued by the Company whether under the form of subordinated debt or mezzanine finance (the «Securities») pro rata to its existing shareholding in the Company. The subscription shall be initiated by notice to each shareholder specifying the number and class of shares or securities offered (the «New Securities») and the price therefore and shall be open for a period of not less than thirty (30) calendar days and no more than forty-five (45) calendar days after the termination of which the subscription, if not accepted, will be deemed to be declined. After the expiration of such time period, or upon receipt of a notice from a shareholder declining to accept the New Securities, New Securities not taken up shall be offered to the other shareholders pro rata to their existing shareholding and default of the New Securities being taken up by shareholders within a period of not more than ten (10) calendar days from this offer, they may be issued to a third party upon condition that such third party becomes party to the shareholders' agreement (the «Shareholders' Agreement») that may be entered between the shareholders of the Company from time to time.

### 6.3. Redemption of Shares

The Company may redeem its own shares to the extent allowed by law in particular in accordance with the conditions and terms fixed by article 49-(8) of the Law and provided that sufficient distributable funds are available in the Company.

The shareholder who wishes all or part of his shares to be redeemed (the «Selling Shareholder») shall give notice in writing (the «Redemption Notice») to the Board of Directors and the other shareholders and shall mention in the Redemption Notice the number of shares that he wishes to be redeemed (the «Offered Shares»). Within twenty calendar days (20) from the date of receipt of such Redemption Notice, the Board of Directors shall convene a general meeting of shareholders listing on the agenda the review and acceptance of the Redemption Notice. The general meeting of shareholders shall resolve in accordance with the rule of Supermajority Shareholder Vote set out for the Reserved Matters as further specified under Article 17 of the Articles of Incorporation.

The shareholders shall resolve upon the number of shares and price at which the Company accepts to redeem the shares. In accordance with Article 17 of the Articles of Incorporation, the shareholders may decide that the value of the redeemed shares shall be determined by an independent expert. Within ten (10) calendar days from the later of either the resolution date of the meeting of shareholders or the receipt of the valuation in the event of a redemption price set out by an expert, the Board of Directors shall give notice to the Selling Shareholder of the purchase decision (the «Acceptance Notice») and the redemption price set by the meeting of shareholders (the «Redemption Price»).

The Selling Shareholder shall, within fifteen (15) calendar days after receipt of the Acceptance Notice, give notice to the Board of Directors of his intention to sell the Offered Shares at the Redemption Price. If the Selling Shareholder decides to sell the Offered Shares, it shall give notice of its acceptance in writing to the Company (the «Shareholder Acceptance Notice»), at its registered office, together with the Offered Shares certificate(s), if such certificates have been issued.

The redemption shall be deemed to be realized on the date of receipt of the Shareholder Acceptance Notice by the Company (the «Redemption Date»). All rights and obligations attached to the Offered Shares redeemed by the Company are suspended as long as the Company owns the redeemed shares. The Company shall pay to the Selling Shareholder the Redemption Price for the Offered Shares within thirty (30) calendar days after the Redemption Date.

## **Art. 7. Transfer of Shares - Right of First Refusal - Tag Along Rights - Permitted Transfers.**

### 7.1. Transfer of Shares

No shareholder shall transfer any shares to any person except in compliance with the present Articles of Incorporation.

Neither the Company nor any of its directors or agents shall record in the Company's share registry any transfer of shares which is not effected in accordance with the Articles of Incorporation.

Notwithstanding anything herein to the contrary, any sale or transfer of shares shall be conditioned on the execution by the proposed transferee of an instrument of adherence to the Shareholders' Agreement. No shareholder may sell all or part of its shares in the Company to a third party unless the selling shareholders procures the adherence of the purchaser as party to the Shareholders' Agreement.

### 7.2. Right of First Refusal

Each shareholder has a right of first refusal (the «Right of First Refusal») with respect to any transfer of all or part of the shares owned by the other shareholders or by the Company.

If a shareholder (the «Selling Shareholder») receives an offer from a third party (the «Potential Purchaser») to purchase some or all of its shares in the Company, such shareholder shall not sell its shares to the Potential Purchaser until it has first offered such shares to the other shareholders (the «Non-Selling Shareholders») at the same price and on the same terms offered by the Potential Purchaser. The offer to the Non-Selling Shareholders shall specify the total number of shares proposed to be sold (the «Offered Shares»), the price therefore (the «Transfer Price») and the other terms and conditions of the proposed sale (the «Transfer Terms»).

Such offer shall be made by written notice in accordance with the terms hereunder:

Each Non-Selling Shareholder shall have thirty (30) calendar days (the «Offer Period») in which to exercise its Right of First Refusal set forth herein, by making a written offer to the Selling Shareholder for all of the Offered Shares at the Transfer Price and on the Transfer Terms. The right to exercise the Right of First Refusal expires at the end of the Offer Period.

Each Non-Selling Shareholder shall have the right to submit a binding offer for all but not part of the Shares to be sold.

If more than one Non-Selling Shareholder submits such a binding offer, each such Non-Selling Shareholder shall be entitled to purchase its pro rata share of the Offered Shares, its pro rata share being its portion of all shares then owned by such Non-Selling Shareholders.

Provided that the Right of First Refusal has not been exercised, the Selling Shareholder shall have ninety (90) calendar days from the expiration of the Offer Period to conclude the sale with the Potential Purchaser. The Selling Shareholder may only sell such Offered Shares to the Potential Purchaser at the Transfer Price and on the Transfer Terms.

If a sale has not been completed within such ninety (90) calendar day period, or the Selling Shareholder wishes to sell for a different Transfer Price or different Transfer Terms (or in case of any change thereof) the Selling Shareholder must reinitiate the procedure set forth in this Article 7.2.



For the avoidance of doubt, the provisions of this Article relating to the exercise of the Right of First Refusal shall apply to any transfer of securities which incorporate a right to acquire shares of the Company such as warrants or convertible bonds.

#### Article 7.3 - Tag-along Rights

In the event that a shareholder proposes, in a single transaction or a series of transactions, to sell or transfer to any person or entity, directly or indirectly, shares constituting more than fifty percent (50%) of the then issued and outstanding share capital of the Company (a «Majority Stock Transaction»), which sale or transfer, for the avoidance of doubt, shall first be subject to the Right of First Refusal as set out in Article 7.2 above, such selling shareholder (a «Selling Shareholder») shall not be permitted to consummate such sale(s) or transfer(s) unless, prior to the consummation thereof, the other shareholder(s) shall have been afforded the opportunity to join in such sale or transfer in accordance with the following procedure:

(1) Prior to the consummation of any Majority Stock Transaction, the Selling Shareholder shall deliver to the other shareholder(s) a written offer by notice (a «Tag-Along Offer»), which shall (i) specify the name and address of the person or entity that proposes to acquire such shares (the «Tagged Purchaser») and the number of shares that such Tagged Purchaser proposes to purchase; (ii) set forth all material terms and conditions of the offer made by such Tagged Purchaser to the Selling Shareholder; and (iii) offer to require the Tagged Purchaser to purchase from each such other shareholder a number of shares equal to the product obtained by multiplying (y) the aggregate par value of the shares such Tagged Purchaser proposes to purchase by (z) a fraction the numerator of which is the aggregate par value of the shares owned by such other shareholder and the denominator of which is the aggregate par value of all issued and outstanding shares (the «Pro Rata Portion»), which purchase shall be at the applicable Co-Sale Purchase Price (as defined under paragraph 2 below) and otherwise on the same terms and conditions as are applicable to such Tagged Purchaser's offer to acquire shares from the Selling Shareholder.

(2) For purposes hereof, «Co-Sale Purchase Price» means a per share purchase price equal to the price offered by the Tagged Purchaser in respect of the Selling Shareholder's shares on the same terms and conditions as set forth in the offer by such Tagged Purchaser.

(3) Notwithstanding the foregoing, in the event that the proposed purchaser is, or upon consummation of a sale or transfer would become the recorded or beneficial owner of, or otherwise control the vote of, shares representing more than fifty percent (50%) of the total number of shares outstanding (any such person or entity being a «New Controlling Shareholder»), each such other shareholder may elect to require the New Controlling Shareholder to purchase all, or any portion of its shares. In such an event, the seller shall require the New Controlling Shareholder to purchase from such shareholder(s) any or all of its (their) shares and, if the offer from the New Controlling Shareholder is not a Tag-Along Offer, it shall be deemed to be a Tag-Along Offer (and the New Controlling Shareholder shall be deemed to be a Tagged Purchaser and the seller, a Selling Shareholder) for the purposes of this paragraph and the following paragraph.

(4) Each shareholder may accept a Tag-Along Offer by giving written notice of its acceptance thereof to the Selling Shareholder within thirty (30) calendar days after the date of delivery of such Tag-Along Offer.

(5) In the event that any such other shareholder accepts such Tag-Along Offer, the Tagged Purchaser shall be obligated to purchase from such shareholder, and such shareholder shall be obligated to sell to such Tagged Purchaser (i) the number of shares equal to its Pro Rata Portion or (ii) in the case of a Tagged Purchaser that is a New Controlling Shareholder, all shares specified in such notice, in either case for the applicable Co-Sale Purchase Price and otherwise on the terms and conditions specified in such Tag-Along Offer, at a closing to be held simultaneously with the closing of the Tagged Purchaser's acquisition of the Selling Shareholder's shares.

#### Article 7.4. - Permitted Transfers

The provisions of the Articles 7.2 and 7.3 (Right of First Refusal and Tag-along Rights) shall not apply to any transfer of shares where the proposed transferee is (i) an Affiliate of an existing shareholder, or (ii) is a fund or other financial entity managed and controlled by the applicable Selling Shareholder (iii) is a heir of a deceased existing shareholder. Upon such a transfer of shares, the rights and obligations hereunder shall be assigned to the proposed transferee. The consent of the Non-Selling or non-transferring Shareholders shall not be required for such a sale or transfer of shares and rights.

For the purposes of these Articles of Incorporation, «Affiliate» shall mean, with respect to any shareholder, an individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organisation or other entity, directly or indirectly, Controlling, Controlled by or under common Control with such Shareholder.

For the purposes of these Articles of Incorporation, «Control» (including the correlative meanings of the terms «Controlled by» and «under common Control with»), means (i) the record or beneficial ownership, directly or indirectly (through one or more intermediates), of equity securities entitling to exercise in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the voting rights in an entity, or (ii) the possession of the power to, directly or indirectly, (A) elect a majority of the board of directors (or equivalent governing body) of such entity, or (B) direct or cause the direction of the management and policies of or with respect to such entity, whether through ownership of securities, contract or otherwise.

**Art. 8. Dilution.** In the event the Company is required to make cash payments and has insufficient available cash to do so and that failure to make such payment will trigger an Insolvency Event, the shareholders shall have the right (but not



the obligation), notwithstanding any other provision herein to the contrary, to make sufficient timely pro-rata cash contributions, shareholder loans (including convertible notes) or to issue guarantees whether directly or through members of their respective corporate groups («Additional Contributions») to avoid the Insolvency Event and/or to ensure the continued viability of the Company. A shareholder purporting to make such an Additional Contribution shall notify the other shareholder(s) thereof with no less than ten (10) Business Days' prior written notice. Additional Contributions may be made by subscription for new shares, shareholder loans (including convertible notes), issuance of bank or corporate guarantees or otherwise. Additional Contributions will be repaid in full in priority to any dividend payments unless otherwise specified.

For the purposes of these Articles of incorporation «Insolvency Event» shall mean any event which under Luxembourg law triggers the application of Bankruptcy law.

For the purposes of these Articles of Incorporation «Business Days» shall mean any day, other than a Saturday, Sunday or a day on which banking institutions in Frankfurt (Germany), Dakar (Senegal) or Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) are authorized or obligated to close by law, executive order or any regulations specifically applicable to banking institutions.

If a shareholder opts not to make its pro rata Additional Contribution in full and on time (subject to notice and a grace period of five (5) additional business days) (the «Diluted Shareholder»), the other Shareholder(s) (the «Diluting Shareholder(s)») may make all of the Additional Contributions (the «Dilution Payment»). The Diluted Shareholder shall cooperate with the Diluting Shareholder(s) with the view to enable the Company to issue new shares or securities pursuant to the Additional Contributions, and in particular shall waive any preferential subscription rights he may have in respect of the newly issued shares or securities, shall not oppose to such issuance and/or if necessary shall vote in favour of such issuance.

**Art. 9. Board of Directors.** The Company is managed by a Board of Directors composed of four (4) members, who may be or not shareholders.

The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three classes of directors (A, B and C). Class A shall be composed of one (1) director, Class B of two (2) directors and Class C of one (1) director. The Class A director shall be appointed by the general meeting of shareholders from a list of candidates presented by the shareholders holding the Class A Shares.

The Class B and C directors shall be appointed by the general meeting of shareholders from a list of candidates presented by the shareholders holding the Class B Shares.

The directors are not entitled to any remuneration for their directorship duties, but may be reimbursed for their reasonable out-of-pocket expenses incurred in respect thereof.

Where an Extraordinary General Meeting of shareholders whether convened by the Board of Directors or the statutory auditor shall have on its agenda the question of the appointment, resignation and/or removal of directors, any shareholder entitled to submit a list of candidates to the General Meeting shall notify his list of candidates to the Board of Directors at least fifteen (15) calendar days prior to the date of the Extraordinary General Meeting.

The directors are elected for a period not exceeding six years; they are re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

In the event of one or more vacancies in the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect one director to fill such vacancy in accordance with these Articles of Incorporation. This director shall be appointed from a list of candidates submitted by the shareholder(s) having presented the director whose vacancy must be filled out. The General Meeting will ratify the election at its next meeting.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose; all powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the General Meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors shall nevertheless obtain the express consent of the General Meeting in the manner indicated under Article 17 for matters further defined as Reserved Matters.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors must choose among its members a chairman (the «Chairman»). It may appoint a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if at least one director so requires. The Board of Directors shall meet at least annually.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders and Board of Directors, but in his absence the General Meeting or the Board of Directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Any Director of the Company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented, of which the Class C director.

Decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Directors' meetings.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication where all the persons taking part in the meeting are able to hear and converse with one another. Participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall notify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors of any Class, officers, executives, employees or other persons who may but need not to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company will be represented toward third parties by the joint signatures of a Class A or a Class B director and a Class C director, by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management delegation, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors but only within the limits of such power.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not to be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the General Meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual General Meeting is held on the first Monday in June at 2.00 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following Business Day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor may convene other General Meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the Annual General Meeting, may be held abroad, if in the opinion of the Board of Directors which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders - Qualified majority.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the shares, without reduction of the share capital.

Any ordinary resolutions (i.e. other than Reserved Matters as described below) shall be adopted by a simple majority of votes cast by the shareholders.

Any resolution with regard to Reserved Matters (as defined below) shall be adopted by a vote of a minimum of seventy five percent (75%) of the votes cast by the shareholders and shall comply at any time with any of the quorum requirement set out by the Law provided that:

(i) if any single shareholder holds more than 75% of the Company's share capital such matters will require votes in excess of the number of shares held by that shareholder and

(ii) for as long as holders of Class A shares continue to have a shareholding in the Company of not less than 10%, the consent of the votes attributed to Class A shareholders in the Company will always be required for such matters (a «Supermajority Shareholders' Vote»).

For purposes hereof, the term «Reserved Matters» means any resolution, decision or other action of the Company in respect of any one or more of the following matters:

(A) Any amendment, modification or restatement of the Articles of Incorporation or other similar organisational documents of the Company;

(B) Any action by the Company to form or acquire any subsidiary or joint venture company or to make any capital contribution to or make any investment in any other entity in excess of eight hundred thousand Euro (800,000.- EUR), or to merge, consolidate or enter into any similar combination with any other entity, other than included in the approved annual budget under sub section G below;

(C) Any action by the Company to purchase the redeemable shares as set out under Article 6.3;

(D) Any action by the Company to liquidate, wind-up or dissolve itself (or suffer any liquidation or dissolution); to commence any case, proceeding or other action under any existing or future law of any applicable jurisdiction relating to bankruptcy, insolvency, reorganization or relief of debtors;

(E) Save as expressly waived by the relevant shareholder, or as provided for in Article 8 above, any action by the Company that may have as a consequence the dilution of that shareholder's interest in the share capital of the Company;

(F) Save for transactions and agreements that have been included in the annual budget approved as under sub section G below, enter into, amend, restate, terminate or otherwise affect any agreement or transaction in respect of the Company with a contract price or transaction value in excess of eight hundred thousand Euro (800,000.- EUR), including borrowing of any monies, obtaining any advance credit (other than normal trade credit) or otherwise creating, incurring, assuming or permitting to exist any indebtedness or guarantee or implying the creation or assumption of any material lien upon assets of the Company. Such approval shall however not be unreasonably withheld.

(G) The approval of an annual budget;

(H) The approval of a strategic plan in respect of any subsidiary, to be prepared on a rolling five (5) year basis, which shall include the material parameters of the future years' budgets; and any changes to such strategic plan;

(I) Capital expenditure commitments in excess of eight hundred thousand Euro (800,000.- EUR) unless such amounts are in accordance with the approved annual budget as under sub section G above;

(J) Any action by the Company to enter into any contractual obligation with any person or entity, which by its terms restricts, impairs or prohibits in any material respect the ability to perform its obligations hereunder or to cancel, amend or otherwise detrimentally affect any material license or permit required for the Company to carry on its business.

**Art. 18. Financial Year.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December, except the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the last day of December of the year 2006.

The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the Annual General Meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 19. Appropriation of Profits- Distribution policy.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the Board of Directors, the General Meeting of Shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend. However, to the extent allowed by law and as it may be practically and commercially reasonable, the Company shall allocate as frequently as possible the totality of the cash available as profit distribution to the shareholders.

Subject to the conditions set out by law, the Board of Directors may pay an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 20. Applicable law.** For any points not covered by the present Articles of Incorporation, the parties refer to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 as amended.»

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de AFRIPORT S.A. (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé, le 20 octobre 2006, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association étant en cours.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 120.947.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Bühlmann, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre Taskiran, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1.- Décision de modifier intégralement l'objet social de la Société afin que celui-ci ait désormais la nouvelle teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise ayant pris la forme d'une société de capitaux qu'elle soit anonyme ou à responsabilité limitée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la réalisation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, au contrôle de toute entreprise, acquérir tout titre par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.»

2.- Décision de créer deux classes d'actions, les actions rachetables de Classe A et les actions rachetables de Classe B, toutes jouissant de droits identiques et décision de répartir les deux classes A et B entre les actionnaires existants.

3.- Décision de créer un capital autorisé fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions, divisées en dix mille (10.000) actions de Classe A et quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de Classe B, toute d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et décision d'autoriser le conseil d'administration d'augmenter le capital social souscrit en tout ou en partie, dans le cadre de ce capital autorisé pour une période de cinq ans (5) à dater du février 2007 tout en réservant aux actionnaires de la Société un droit préférentiel de souscription lors de chaque émission d'actions nouvelles.

4.- Décision d'accepter les démissions avec décharge de Messieurs Alexandre Taskiran et Jean Bernard Zeimet de leur mandat d'administrateur de la Société;

5.- Décision de créer trois (3) catégories d'administrateurs (A,B et C) de porter son nombre de trois (3) à quatre (4) et de reclasser les administrateurs dans les différentes classes.

6.- Décision de nommer Monsieur Florian Mahler, aux fonctions de nouvel administrateur de catégorie A et Messieurs Wolfgang Plutniok, et Paul van Lienden, aux fonctions de nouveaux administrateurs de catégorie B et fixation de la durée de leurs mandats.

7.- Décision que Monsieur Christian Bühlmann, en tant qu'administrateur actuel de la Société sera désormais affecté à la catégorie C.

8.- Refonte complète des statuts afin de refléter les divers changements ci-avant intervenus et en particulier de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006, modifiant la modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales; ces statuts étant rédigés en anglais suivis d'une version française, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier intégralement l'objet social de la Société de sorte que ce dernier se lise désormais comme suit:

«La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise ayant pris la forme d'une société de capitaux qu'elle soit anonyme ou à responsabilité limitée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la réalisation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, au contrôle de toute entreprise, acquérir tout titre par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer deux classes d'actions nominatives, jouissant toutes de droits et privilèges identiques, les actions rachetables de Classe A («les actions de Classe A») et les actions rachetables de Classe B («les actions de Classe B») et de subdiviser les dix mille (10.000) actions ordinaires constituant présentement un capital social souscrit de cent mille euros (100.000,- EUR) en mille (1.000) actions de Classe A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et en neuf mille (9.000) actions de Classe B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

A cet effet l'Assemblée décide d'attribuer les mille (1.000) actions de Classe A à la société FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT SERVICES WORLDWIDE, une société constituée et existant sous le droit allemand, établie et ayant son siège social à FRANKFURT AIRPORT SERVICES WORLDWIDE, D-60547 Francfort-sur-Main, enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro HRB 7042 et les neuf mille (9.000) actions de Classe B à la société CONTRAC FLUGHAFEN KONZESSIONS GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit allemand, établie et ayant son siège social au 350 Dürener Strasse, D-50935 Cologne, enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro HRB 57749.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des dix mille (10.000) actions ordinaires contre les mille (1.000) actions de Classe A et neuf mille (9.000) actions de Classe B, à l'attribution de ces actions de Classes A et B aux actionnaires prénommés et à l'annulation des dix mille (10.000) anciennes actions ordinaires.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de créer et d'insérer dans les statuts de la Société un capital autorisé d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions, divisées en dix mille (10.000) actions de Classe A et quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de Classe, toute d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social souscrit en tout ou en partie, dans le cadre de ce capital autorisé pour une période de cinq ans (5) à dater du 1<sup>er</sup> mars 2007, en réservant expressément aux actionnaires existants de la Société un droit préférentiel de souscription lors de chaque émission d'actions nouvelles dans chaque classe.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Alexandre Taskiran et Jean Bernard Zeimet de leur mandat d'administrateur de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs tâches d'administrateurs au sein de ce conseil.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de créer trois (3) catégories d'administrateurs (A,B et C), de porter son nombre de trois (3) à quatre (4) et décide de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs dans les différentes catégories, les personnes suivantes:

a) dans la catégorie A:

- Monsieur Florian Mahler, project manager, né à Mühlacker (Allemagne), le 23 juillet 1973, demeurant Laubestr. 4, D-60594 Francfort-sur-Main, aux

b) dans la catégorie B:

- Monsieur Wolfgang Plutniok, administrateur de société, né à Bischheim (Allemagne), le 28 avril 1952, demeurant Liebfrauenstrasse 51, D-65479 Raunheim;

- Monsieur Paul van Lienden, administrateur de société, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 1<sup>er</sup> juin 1966, demeurant professionnellement 20, boulevard de Suisse, MC-98000 Monaco.

Les administrateurs ainsi nommés termineront les mandats de leurs prédécesseurs, mandats devant s'achever à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide que l'administrateur actuel, Monsieur Christian Bühlmann, sera désormais affecté à la catégorie C.



### Septième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de refléter tous les changements ci-avant intervenus et en particulier de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; les statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française, étant entendu qu'en cas de divergences entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Les articles refondus de la Société auront désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom, Forme.** Il est formé par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination AFRIPORT S.A.

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise à la Super Majorité des Votes des Actionnaires conformément à la procédure instaurée à l'Article 17 des présents Statuts.

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise ayant pris la forme d'une société de capitaux qu'elle soit anonyme ou à responsabilité limitée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la réalisation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, au contrôle de toute entreprise, acquérir tout titre par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent mille euros (100.000,- EURO), représenté par mille (1.000) actions rachetables de Classe A et neuf mille (9.000) actions rachetables de Classe B, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libéré.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Toute nouvelle action qui serait émise, directement ou indirectement, en faveur d'un détenteur d'actions de Classe A prendra la forme d'une action de Classe A.

Toute nouvelle action qui serait émise, directement ou indirectement, en faveur d'un détenteur d'actions de Classe B prendra la forme d'une action de Classe B.

A l'exception de ce qui est stipulé à l'Article 9 des présents Statuts en ce qui concerne le mode de désignation des administrateurs, les actions de Classe A et les actions de Classe B jouissent de droits identiques.

Dans ces Statuts, l'utilisation du terme «action» ou «actions» englobe tant les actions de Classe A que les actions de Classe B, à moins qu'il n'en soit convenu autrement.

Les actions de la Société peuvent être représentées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6. Capital autorisé - Droit préférentiel de souscription - Rachat d'actions.**

6.1. Capital autorisé

Le capital autorisé est fixé à un million d'Euros (1.000.000,- EUR), divisé en dix mille (10.000) actions de Classe A d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune et quatre-vingt dix mille (90.000) actions de Classe B d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions nouvelles de Classe A et de Classe B proportionnellement à celles déjà existantes avec ou sans prime d'émission et ce, en vue d'augmenter en tout ou en partie, et à sa seule discrétion, le montant du capital social pour le porter à celui du capital autorisé et à accepter les souscriptions pour une



période de cinq (5) années à dater du 1<sup>er</sup> mars 2007 conformément à l'article 32(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Cette période peut être prolongée par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant selon la manière et conformément aux Matières Réservées de l'Article 17 des présents Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à la souscription des actions nouvelles. Lorsque le Conseil d'Administration procède à une augmentation de capital conformément aux dispositions précédentes, il est tenu de prendre toute démarche nécessaire en vue de faire indiquer ces modifications dans les présents Statuts et de procéder à l'exécution et à la publication de ces modifications en conformité avec la Loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant conformément à l'Article 17 (Matières Réservées) des présents Statuts.

#### 6.2. Droit préférentiel de souscription

Chaque actionnaire dispose d'un droit préférentiel de souscription portant sur l'émission de toute nouvelle action ou warrant, droit de souscription ou tout droit similaire garantissant une créance présente ou future sur la Société, ainsi que sur toute autre garantie qui serait émise par la Société, que ce soit en vertu d'un financement subordonné ou d'un financement mezzanine (les «Titres») en proportion de sa participation actuelle dans le capital de la Société.

L'offre de souscription est notifiée à chaque actionnaire et spécifie le nombre et la classe des actions ou des titres qui sont offertes (les «Nouveaux Titres») ainsi que leur prix, et sera ouverte pour une période de minimum trente (30) jours calendriers avec un maximum de quarante-cinq (45) jours calendrier, période à l'expiration de laquelle, si aucune acceptation n'a été faite, l'offre de souscription sera considérée comme refusée. A l'expiration de la période précitée ou suite à la réception de la notification faite par un actionnaire de son refus d'acquiescer les Nouveaux Titres, les Nouveaux Titres auxquels il n'aura pas été souscrit seront offerts à tous les autres actionnaires, au prorata de leur participation dans le capital de la Société. A défaut de souscription des Nouveaux Titres par les actionnaires dans un délai ne pouvant excéder de dix (10) jours, ceux-ci pourront être vendus à un nouvel actionnaire, sous la condition que cet actionnaire devienne partie au pacte d'actionnaires (le «Pacte d'Actionnaires») qui sera conclu entre les actionnaires et la Société.

#### 6.3. Rachat d'actions propres

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi et notamment aux conditions prescrites par l'article 49-8 de la Loi pour autant que la Société dispose de suffisamment d'actifs distribuables.

L'actionnaire qui désire que tout ou partie de ses actions soient rachetées (l'«Actionnaire Cédant») en informera le Conseil d'Administration et les autres actionnaires par écrit (l'«Offre de Rachat») en indiquant dans l'Offre de Rachat le nombre d'actions qu'il désire voir racheter (les «Actions Offertes au Rachat»). Dans les vingt (20) jours calendrier suivant la date de réception de l'Offre de Rachat, le Conseil d'Administration procédera à la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires en indiquant à l'ordre du jour la discussion et l'acceptation de l'Offre de Rachat. L'Assemblée Générale des actionnaires procédera au vote à la Super Majorité des Votes des Actionnaires, conformément à la procédure décrite à l'Article 17 des présents Statuts.

Les actionnaires déterminent le nombre d'action et le prix auquel la Société accepte de racheter les Actions Offertes. Conformément à l'Article 17 des présents Statuts, les actionnaires peuvent décider que la valeur des actions rachetées soit déterminée par un expert indépendant. Dans les dix (10) jours calendrier à dater soit de la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires soit de la réception du rapport d'évaluation de l'expert déterminant le prix de rachat, le Conseil d'Administration notifie à l'Actionnaire Cédant la décision de rachat (l'«Acceptation de Rachat») et le prix de rachat tel qu'il a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires (le «Prix de Rachat»).

L'Actionnaire Cédant est tenu endéans les quinze (15) jours calendrier à compter de la réception de l'Acceptation de Rachat, de notifier au Conseil d'Administration son intention de vendre les Actions Offertes au Rachat au Prix de Rachat. Si l'Actionnaire Cédant décide de céder les actions, il notifiera par écrit au siège social de la Société, son accord sur le rachat (l'«Acceptation de l'Actionnaire Cédant») auquel il joindra le ou les certificat(s) d'actions attachés aux Actions Offertes au Rachat, si de tels certificats ont été émis.

Le rachat est réputé réalisé à la date de réception de l'Acceptation de l'Actionnaire Cédant par la Société (la «Date de Rachat»). Tous les droits attachés aux Actions Offertes au Rachat achetées par la Société seront suspendus aussi longtemps que la Société détiendra ces actions. La Société payera à l'Actionnaire Cédant le Prix de Rachat pour les Actions Offertes au Rachat dans les trente (30) jours calendrier qui suivront la Date de Rachat.

### **Art. 7. Cession d'actions - Droit de préemption - Droit de Suite - Cessions autorisées.**

#### 7.1. Cession d'actions

Toute cession d'actions à toute personne est interdite, excepté si elle a été réalisée en conformité avec les présents Statuts.

La Société, ses administrateurs ou toute personne qu'elle aurait déléguée ne sont autorisés à enregistrer les cessions d'actions dans le registre des actionnaires de la Société que pour autant que celles-ci aient été réalisées en conformité avec les présents Statuts.

Nonobstant toute disposition contraire des Statuts, toute vente ou cession d'actions est soumise à la condition que le candidat cessionnaire signe un acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires. Aucun actionnaire ne pourra céder tout ou

partie de ses Actions à un tiers tant que ce dernier n'aura pas obtenu l'adhésion de l'acheteur en tant que partie au Pacte d'Actionnaires.

## 7.2. Droit de Prémption

Chaque actionnaire bénéficie d'un droit de prémption (le «Droit de Prémption») portant sur tout transfert de tout ou partie des actions détenues par les autres actionnaires ou par la Société.

Dans l'hypothèse où un actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») reçoit une offre d'achat de la part d'un tiers (le «Candidat Acheteur») pour acquérir tout ou partie des Actions qu'il détient dans la Société, l'Actionnaire Cédant ne pourra céder ses actions au Candidat Cessionnaire tant qu'il ne les aura pas offertes en priorité aux autres actionnaires (les «Autres Actionnaires») aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Candidat Acheteur. L'offre faite aux Autres Actionnaires précisera le nombre total d'actions offertes à la vente (les «Actions Offertes»), le prix proposé (le «Prix de Cession»), ainsi que tous les autres termes et conditions de la vente proposée (les «Conditions de Cession»).

Cette offre sera notifiée par écrit en conformité avec les conditions ci-dessous:

Chacun des Autres Actionnaires dispose d'un délai de trente (30) jours calendrier (la «Période d'Offre») pendant lequel il pourra faire usage de son Droit de Prémption en notifiant par écrit à l'Actionnaire Cédant son offre d'acquérir toutes les Actions Offertes au Prix de Cession et aux Conditions de Cession. La faculté d'exercer le droit de prémption expire à la fin de la Période d'Offre.

Les Autres Actionnaires n'ont le droit de soumettre une offre que pour autant que celle-ci porte sur l'intégralité des Actions Offertes.

Si plusieurs Autres Actionnaires font une offre valable, chacun d'eux aura la possibilité d'acquérir des Actions Offertes en proportion de sa participation dans le capital de la Société.

Si aucun actionnaire n'a fait usage de son Droit de Prémption, l'Actionnaire Cédant disposera d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendrier à l'expiration de la Période d'Offre pour conclure la vente avec le Candidat Acheteur. L'Actionnaire Cédant ne pourra céder les Actions Offertes au Candidat Acheteur qu'au Prix de Cession et aux Conditions de Cession.

Si aucune vente n'est conclue pendant cette période de quatre-vingt-dix (90) jours calendrier, ou si l'Actionnaire Cédant souhaite vendre ses actions à un Prix de Cession différent ou à des Conditions de Cession différentes, l'Actionnaire Cédant devra recommencer la procédure prévue à cet Article 7.

Toutes les dispositions relatives à l'exercice du Droit de Prémption s'appliqueront à tout transfert, quel qu'il soit, pour cause de décès d'un actionnaire ainsi qu'à tout instrument qui conférerait un droit d'acquérir des actions de la Société tels que les warrants ou obligations convertibles.

## 7.3. Droit de suite

Dans l'hypothèse où un actionnaire propose, dans le cadre d'une transaction unique ou d'une série de transactions, de vendre ou de transférer à une personne physique ou morale, directement ou indirectement, des Actions représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital libéré de la Société (la «Cession de la Majorité des Actions»), cette vente ou ce transfert devra préalablement être soumis à l'exercice du Droit de Prémption tel que décrit dans l'Article 7.2., cet actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») ne pourra en outre, par aucun moyen, conclure cette vente ou ce transfert sans avoir préalablement informé les autres actionnaires de l'opportunité de le joindre dans cette proposition de vente ou de transfert, et ce, conformément à la procédure suivante:

(1) Préalablement à la conclusion de toute Cession de la Majorité des Actions, l'Actionnaire Cédant notifiera par écrit son offre aux autre(s) actionnaire(s) (l'«Offre de Suite») qui (i) spécifiera les nom et adresse de la personne physique ou morale qui a proposé d'acheter les actions (le «Candidat Acheteur») et le nombre d'Actions que le Candidat Acheteur se propose d'acheter; (ii) exposera tous les termes et conditions matériels de l'offre faite par le Candidat Acheteur à l'Actionnaire Cédant; et (iii) offrira de requérir du Candidat Acheteur qu'il achète des autres actionnaires un nombre d'Actions équivalent au résultat obtenu en multipliant (y) la valeur du pair des Actions à laquelle le Candidat Acheteur se propose d'acheter par (z) une fraction dont le numérateur est la valeur du pair des Actions détenues par l'autre actionnaire et dont le dénominateur est la valeur du pair de toutes les actions émises ou en voie d'émission (la «Part Proportionnelle»), dont l'achat sera fait au Prix de Co-Cession (tel que défini ci-dessous) selon des termes et conditions identiques à ceux de l'offre faite par le Candidat Acheteur.

(2) Par «Prix de Co-Cession» on entend le prix d'achat par action égal au prix offert par le Candidat Acheteur pour les Actions de l'Actionnaire Cédant selon les mêmes termes et conditions que l'offre du Candidat Acheteur.

(3) Néanmoins, dans l'hypothèse où le Candidat Acheteur serait ou, après la conclusion d'une vente ou d'un transfert, deviendrait actionnaire officiel ou propriétaire ou qu'il détiendrait le pouvoir de contrôler les votes d'Actions représentant plus de cinquante pourcent (50%) du nombre total des Actions émises (un «Nouvel Actionnaire Majoritaire»), tout autre actionnaire aura le droit de requérir du Nouvel Actionnaire Majoritaire qu'il lui rachète tout ou partie de ses actions et, si l'offre faite par le Nouvel Actionnaire Majoritaire pour acquérir ses actions n'est pas une Offre de Suite, celle-ci sera néanmoins considérée comme telle (et le Nouvel Actionnaire Majoritaire sera considéré comme un Candidat Acheteur et le vendeur comme un Actionnaire Cédant pour les besoins du présent paragraphe et du paragraphe suivant).

(4) Chaque actionnaire peut accepter une Offre de Suite en notifiant son acceptation par écrit à l'Actionnaire Cédant dans les trente (30) jours calendrier à dater de la délivrance de l'Offre de Suite.

(5) Dans l'hypothèse où un actionnaire accepte l'Offre de Suite, le Candidat Acheteur sera obligé d'acquérir de cet actionnaire et cet actionnaire sera obligé de céder au Candidat acheteur: (i) le nombre d'action équivalent à sa Part Proportionnelle ou (ii) dans l'hypothèse où le Candidat Acheteur serait un Nouvel Actionnaire Majoritaire, toutes les actions qui sont spécifiées dans l'offre; dans tous les cas, au Prix de Co-Cession et selon les termes et conditions spécifiées dans l'Offre de Suite. Cette acquisition devra être réalisée concomitamment avec l'acquisition par le Candidat Acheteur des actions de l'Actionnaire Cédant.

#### 7.4. Cessions autorisées

Les dispositions continues dans les Articles 7.2 et 7.3 (Droit de Prémption et Droit de Suite) ne sont pas applicables aux cessions d'actions dans lesquelles le candidat cessionnaire est (i) une filiale d'un actionnaire existant ou (ii) un fonds d'investissement ou une autre entité financière gérée et contrôlée par l'Actionnaire Cédant ou (iii) un héritier d'un actionnaire existant prédécédé. Lors d'une de ces cessions autorisées, les droits et obligations attachés aux actions seront automatiquement transférés au candidat cessionnaire. L'accord des Autres Actionnaires ne sera pas requis.

On entend par «Filiale», eu égard à tout actionnaire, une personne physique, une société, un partenariat, une entreprise, une association, une organisation de fait ou toute autre entité qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par ou sous le Contrôle conjoint de cet actionnaire.

On entend par «Contrôle» (en ce compris les termes «Contrôlé par» ou «sous le Contrôle conjoint») (i) la propriété ou la détention, directement ou indirectement (à travers un ou plusieurs intermédiaires), d'actions en capital permettant d'exercer plus de cinquante pourcent (50%) des droits de vote dans une entité, ou (ii) la détention du pouvoir de, directement ou indirectement, (A) élire une majorité au sein du conseil d'administration (ou de l'organe de direction équivalent) de cette entité ou (B) diriger la gestion et les politiques en rapport avec cette entité, que ce soit à travers la propriété de titres, contrats ou autrement.

**Art. 8. Dilution.** Dans l'hypothèse où la Société devrait procéder à des paiements en numéraire alors qu'elle ne dispose pas d'avoirs numéraires disponibles en suffisance et que l'impossibilité pour elle de procéder à ces paiements risquerait de la placer en Situation d'Insolvabilité, les actionnaires ont le droit (mais non l'obligation), nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, de faire provisoirement et en proportion de leur participation dans le capital, un apport en numéraire, un prêt d'actionnaire (en ce compris des obligations convertibles) ou d'émettre des garanties par voie directe ou par l'intermédiaire de membres de leur groupe de Société (les «Contributions Additionnelles») en vue d'éviter toute Situation d'Insolvabilité de la Société et/ou d'en assurer la pérennité. Un actionnaire désireux de procéder à une Contribution Additionnelle le notifiera par écrit au(x) autre(s) actionnaire(s) dans les dix (10) Jours Ouvrables. Les Contributions Additionnelles peuvent être faites par voie de souscription à de nouvelles actions, des prêts d'actionnaires (en ce compris des obligations convertibles), d'émissions de garanties bancaires ou sociétaires ou par tout autre moyen. Ces Contributions Additionnelles seront intégralement remboursées en priorité à tout paiement de dividendes, à moins qu'il n'en soit autrement spécifié.

Par «Situation d'Insolvabilité» il y a lieu d'entendre tout événement qui, en droit luxembourgeois, entraîne l'application de la loi sur les faillites.

Par «Jour Ouvrable» il y a lieu d'entendre tout jour de la semaine, autre que le samedi, le dimanche ou un jour pour lequel les institutions bancaires à Francfort (Allemagne), Dakar (Sénégal) ou Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) sont autorisées ou obligées de fermer par la loi, un règlement exécutif ou par toute réglementation spécifiquement applicables aux institutions bancaires.

Si un actionnaire décide de ne pas contribuer pour sa part à la Contribution Additionnelle entière et dans les délais (et après une période de grâce de cinq (5) jours) (l'«Actionnaire Non Participant»), les autres actionnaires (les «Actionnaires Participants») peuvent procéder à toutes les Contributions Additionnelles (le «Paiement Contributif»). L'Actionnaire Non Participant devra collaborer avec les Actionnaires Participants afin de permettre à la Société d'émettre de nouveaux titres ou actions conformément à la Contribution Additionnelle, et en particulier, renoncera à tout droit préférentiel de souscription sur les actions ou titres nouveaux, ne s'opposera pas à pareille émission et/or votera en faveur de cette émission.

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé de quatre (4) membres, qui ne doivent pas être actionnaires.

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois classes d'administrateurs (A, B et C). La Classe A est composée d'un (1) administrateur, la Classe B est composée de deux (2) administrateurs et la Classe C est composée d'un (1) administrateur.

Les administrateurs de Classe A sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur base d'une liste de candidats présentée par les actionnaires détenteurs des actions de Classe A.

Les administrateurs de Classe B et C sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires sur base d'une liste de candidats présentée par les actionnaires détenteurs des actions de Classe B.

Les administrateurs ne recevront pas de rémunération pour l'exercice de leur fonction mais seront remboursés des dépenses raisonnables qu'ils auront effectuées dans ce cadre.

Lorsqu'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration ou par le Commissaire aux comptes, et est appelée à statuer sur la nomination, la démission et/ou le licenciement d'admi-

nistrateurs, tout actionnaire autorisé à présenter une liste de candidats à l'Assemblée Générale notifiera cette liste de candidats au Conseil d'Administration au moins quinze (15) jours calendrier avant la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les Administrateurs sont élus pour une période ne pouvant excéder six années; ils sont rééligibles et peuvent être démis de leurs fonctions à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes au sein du Conseil d'Administration due au décès, à la mise à la retraite ou autre, les Administrateurs restant peuvent élire un Administrateur en remplacement, conformément aux dispositions des présents Statuts. Cet Administrateur sera choisi parmi une liste de candidats présentée par l'actionnaire pour lequel le poste d'administrateur est devenu vacant. L'Assemblée Générale des actionnaires ratifiera cette nomination à sa plus prochaine réunion.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et peut poser tout acte nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet de la Société; et tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires par les présents Statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration devra néanmoins obtenir l'accord exprès de l'Assemblée Générale des actionnaires pour les matières comprises dans les Matières Réservées de l'Article 17 des présents Statuts.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit au sein de ses membres un président (le «Président»). Il peut désigner un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur, et qui sera responsable pour la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'au moins un administrateur le demande. Le Conseil d'Administration doit tenir au moins une réunion par an.

Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et, en son absence, l'Assemblée Générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration peut désigner à la majorité des votes des administrateurs présents, un autre administrateur qui exercera temporairement la fonction de président.

Tout administrateur de la Société peut, par écrit, télex, télégramme, télécopie ou par toute autre voie de transmission électronique, donner pouvoir à un autre membre du Conseil d'Administration de le représenter lors de toute réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés, et qu'un administrateur de Classe C est présent ou représenté. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des votes exprimés.

Les décisions du Conseil d'Administration approuvées par écrit et signées par tous les administrateurs ont le même effet que les résolutions votées lors des réunions du Conseil d'Administration. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire pour autant que toutes les personnes prenant part à la réunion soient en mesure de l'entendre et de converser avec lui. La participation à une réunion par l'intermédiaire de ces moyens de communication est équivalente à la participation de cette personne à la réunion. Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion par ces moyens de communication expriment leur vote en apposant leur signature sur la copie du procès-verbal de la réunion.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs de n'importe quelle Classe, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non; ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou confier une fonction déterminée de façon permanente ou temporaire aux personnes ou agents qu'il choisit.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de Classe A ou d'un administrateur de Classe B et d'un administrateur de Classe C, par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée et pour les actes concernant cette gestion, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à laquelle un pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration et dans les limites de cette délégation.

**Art. 14. Surveillance de la Société.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les commissaires sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui en détermine le nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils exercent leur fonction jusqu'à ce qu'un remplaçant ait été désigné. Ils sont rééligibles et toujours révocables, avec ou sans motifs, par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

**Art. 15. Assemblée Générale Annuelle.** L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres Assemblées Générales des actionnaires. Ces Assemblées Générales doivent être convoquée si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le requièrent.

Les Assemblées Générales des actionnaires, en ce compris l'Assemblée Générale Annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, de l'avis du Conseil d'Administration, en cas de force majeure.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires - Majorité qualifiée.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité des actionnaires. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés au rachat d'actions, sans procéder à une réduction du capital.

Toute résolution ordinaire (c'est-à-dire autre que les Matières Réservées décrites ci-dessous) sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires.

Toute résolution prise dans le cadre des Matières Réservées sont adoptées à la majorité minimale de soixante-quinze (75) pourcent des voix exprimées par les actionnaires et devra à tout moment respecter les quorum prévus par la Loi pour autant que:

(i) si un seul actionnaire détient plus de 75% du capital de la Société, ces matières requièrent des votes en sus du nombre d'actions détenues par cet actionnaire;

(ii) aussi longtemps que les détenteurs d'actions de Classe A continuent à détenir une participation dans la Société d'au moins 10%, le vote des actionnaires de Classe A sera toujours requis pour ces matières (la «Super Majorité des Votes des Actionnaires»).

On entend par «Matières Réservées» toute résolution, décision ou toute action de la Société par rapport à une ou plusieurs des matières suivantes:

(A) tout amendement, modification ou révision des Statuts ou de tout document organisationnel similaire relatif à la Société;

(B) toute action prise par la Société visant à constituer ou acquérir une filiale ou une joint venture, ou à procéder à toute contribution en capital ou à investir dans toute entité pour un montant supérieur à huit cent mille Euros (EUR 800.000,-) ou à fusionner ou consolider ou entrer dans toute structure similaire avec une autre entité, autres que les actions incluses dans le budget annuel approuvé selon la sous-section G ci-dessous;

(C) toute action prise par la Société pour racheter ses propres actions conformément à l'Article 6.3;

(D) toute action prise par la Société en vue de procéder à sa liquidation ou dissolution (ou le fait que la Société subit sa liquidation ou liquidation); d'entamer une procédure judiciaire ou toute autre action similaire conformément à la loi existante ou future ayant vocation à s'appliquer à la banqueroute, l'insolvabilité, la réorganisation ou l'apurement de dettes;

(E) à moins que cela n'ait été expressément levé par l'actionnaire concerné ou, conformément à l'Article 8 des présents Statuts, toute action menée par la Société qui peut avoir une conséquence sur la dilution de l'intérêt de cet actionnaire dans le capital de la Société;

(F) Excepté pour les transactions et conventions qui ont été incluses dans le budget annuel approuvé conformément à la sous-section G ci-dessous, le fait de conclure, amender, revoir, terminer ou d'affecter de toute autre manière une convention ou une transaction relative à la Société dans laquelle le prix du contrat ou la valeur de la transaction excède huit cent mille Euros (EUR 800.000,-) en ce compris l'emprunt de toute somme, l'obtention d'une avance de crédit (autre qu'un crédit commercial normal) ou créer, assumer, ou permettre de toute autre manière tout endettement, ou garantie impliquant la création de tout lien matériel sur les avoirs de la Société. Un acquiescement à pareille décision ne pourra cependant être déraisonnablement retenu.

(G) L'approbation du budget annuel;

(H) L'approbation d'une stratégie relative à toute filiale devant être préparée sur une base de cinq (5) années, en tenant compte des paramètres matériels que constituent les budgets des années futures et toute décision liée au changement de cette stratégie;

(I) Les engagements liés aux dépenses en capital pour les montants supérieurs à huit cent mille Euros (EUR 800.000,-) à moins que ces dépenses soient effectuées en conformité avec le budget annuel approuvé conformément à la sous-section G;

(J) Toute action prise pas la Société en vue de contracter une obligation avec une personne, physique ou morale, qui en elle-même restreint, empêche ou interdit d'une quelconque manière la capacité de la Société d'exécuter les obligations contenues dans les présents Statuts ou qui a pour effet d'annuler, amender ou affecter d'une quelconque manière les permis ou licence d'exploitation requis pour que la Société puisse mener ses activités.

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année comptable qui débute le jour de la constitution de la société pour se terminer le dernier jour du mois de décembre 2006.



Le Conseil d'Administration prépare le bilan comptable et le compte de résultat qu'il soumet avec son rapport sur les activités de la Société au moins un mois avant la date de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires au commissaire aux comptes qui les commentera dans un rapport.

**Art. 19. Répartition des Bénéfices - Politique de distribution.** Il est prélevé chaque année sur le résultat net de la Société, cinq pour cent (5%) qui est alloué à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être requise une fois que la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires détermine le mode de disposition du solde des profits annuels nets. Elle peut décider d'attribuer tout ou partie du solde à un poste de réserve ou de provision, de le reporter sur le prochain exercice comptable ou de le distribuer sous forme de dividendes aux actionnaires. Cependant, et conformément à la loi et à ce qui est pratiquement et commercialement raisonnable, la Société veillera à attribuer aussi souvent qu'elle le pourra la totalité des avoirs en numéraire disponibles pour la distribution des bénéfices aux actionnaires.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes. Le Conseil d'Administration fixe le montant et la date de paiement d'une telle avance.

**Art. 20. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, A. Taskiran, S. Lecomte, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2007. Relation: EAC/2007/1887. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007058038/239/968.

(070059459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

### **Achmea Re Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.643.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2007*

En date du 27 mars 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de prendre acte de la démission de Madame Carmen Mc Govern et de Madame Bettina Graeber, en date du 31 mars 2006, en qualité d'Administrateurs.

- de ratifier la cooptation de Monsieur Hubertus Anna Johannes Hannen, ACHMEA HOLDING N.V., Handelsweg, 1, NL-3707 NG Zeist et de Monsieur Willem Antonius Jozef Van Duin, ACHMEA REINSURANCE BROKERS B.V., Prins Willem Alexanderlaan 651, NL-7311 NB Zeist, en date du 11 avril 2006, en qualité d'Administrateurs, en remplacement de Madame Carmel Mc Govern et de Madame Bettina Graeber, démissionnaires.

- de prendre acte de la démission de Monsieur Willem Antonius Jozef Van Duin, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2006, en qualité d'Administrateur.

- de ratifier la cooptation de Madame Martina Greta Van Ee, Eureko, Prins Willem Alexanderlaan 651, NL-7311 NB, Apeldoorn, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2006, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Willem Antonius Jozef Van Duin, démissionnaire.

- de renouveler les mandats de Madame Martina Greta Van Ee, Monsieur Rob Burgerhout, Monsieur Arend Albertus Lugtigheid, Monsieur Arnoldus Hendricus Cornelis Maria Walravens, Monsieur Laurent Majchrzak et de Monsieur Hubertus Anna Johannes Hannen en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.



Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007058391/1024/30.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01910. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.414.

In the year two thousand seven, on the twenty eighth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TIGER HOLDING S.à r.l., (hereafter the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on June 26, 2006 and amended by deeds enacted on July 11, 2006, September 20, 2006 and December 21, 2006 inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 117 414.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoï, «avocat à la Cour», residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of 2,940.- USD (two thousand nine hundred forty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 116,760.- USD (one hundred sixteen thousand seven hundred sixty United States Dollars) to 119,700.- USD (one hundred nineteen thousand seven hundred United States Dollars) by the issue of 84 (eighty four) new shares having a par value of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2.- Subsequent amendment of Article 8, first paragraph of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 2,940.- USD (two thousand nine hundred forty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 116,760.- USD (one hundred sixteen thousand seven hundred sixty United States Dollars) to 119,700.- USD (one hundred nineteen thousand seven hundred United States Dollars) by the issue of 84 (eighty four) new shares having a par value of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.

*Second resolution*

After having stated that the other existing shareholders have waived their preferential subscription right, the meeting decides to admit to the subscription of the 84 (eighty four) new shares:

	shares
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS III, L.P. (hereafter TIGER PIP III) . . . . .	80
Lee Fixel . . . . .	4
	84

*Intervention - Subscription - Payment*

1. TIGER PIP III, a Cayman Islands limited partnership, acting through its general partner TIGER GLOBAL PIP PERFORMANCE III, L.P., acting through its general partner TIGER GLOBAL PIP MANAGEMENT III, LTD., all having their registered office at c/o TURNER & ROULSTONE MANAGEMENT LTD., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

2. Lee Fixel, company director, with professional address at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA

Here both represented by Mrs. Catherine Desso, «avocat à la cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of two different proxies;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	USD	shares
TIGER PIP III .....	2,800.-	80
Lee Fixel .....	140.-	4
	<u>2,940.-</u>	<u>84</u>

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 2,940.- USD (two thousand nine hundred forty United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend Article 8, first paragraph of the Articles of Association in order to give it the following content:

#### « Art. 8, first paragraph.

8.1 The Company's capital is set at 119,700.- USD (one hundred nineteen thousand seven hundred United States Dollars), represented by 3,420 (three thousand four hundred twenty) shares of 35,- USD (thirty five United States Dollars) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.15 o'clock.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TIGER HOLDING S.à. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 26 juin 2006 et modifiée suivant actes reçus le 11 juillet 2006, le 20 septembre 2006 et le 21 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 117 414.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 2.940,- USD (deux mille neuf cent quarante Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 116.760,- USD (cent seize mille sept cent soixante Dollars US) à 119.700,- USD (cent dix neuf mille sept cents Dollars US) par l'émission de 84 (quatre vingt quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire-Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2.- Modification subséquente de l'article 8 premier alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 2.940,- USD (deux mille neuf cent quarante Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 116.760,- USD (cent seize mille sept cent soixante Dollars

US) à 119.700,- USD (cent dix neuf mille sept cents Dollars US) par l'émission de 84 (quatre vingt quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

Après avoir pris acte du fait que les autres actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée décide d'admettre à la souscription des 84 (quatre vingt quatre) nouvelles parts sociales:

	parts sociales
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS III, L.P. (ci-après TIGER PIP III) . . . . .	80
Lee Fixel . . . . .	4
	84

*Intervention - Souscription - Paiement*

1. TIGER PIP III, un «Limited Partnership» de droit des Iles Cayman, représenté par son «general partner» TIGER GLOBAL PIP PERFORMANCE III, L.P., représenté par son «general partner» TIGER GLOBAL PIP MANAGEMENT III, LTD., ayant tous leur siège social à c/o TURNER & ROULSTONE MANAGEMENT LTD., Strathvale House, PO Box 263 6GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman

2. Lee Fixel, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA

Tous deux représentés par Maître Catherine Desso, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant deux procurations,

a déclaré souscrire 84 (quatre vingt quatre) nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

	USD	parts sociales
TIGER PIP III . . . . .	2.800,-	80
Lee Fixel . . . . .	140,-	4
	2.940,-	84

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 2.940,- USD (deux mille neuf cent quarante Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article huit alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. alinéa premier.** Le capital social est fixé à 119.700,- USD (cent dix neuf mille sept cents Dollars US), représenté par 3.420 (trois mille quatre cent vingt) parts sociales de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Desso, S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation LAC/2007/1419. — Reçu 38,67 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007058051/211/151.

(070059746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**Weaving Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 98.578.

L'an deux mille sept, le trente mars,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WEAVING HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 254 du 3 mars 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.578.

L'assemblée est présidée par Madame Céline Bonvalet, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Ducate, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Antzorn, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

2. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

3. Acceptation de la démission des administrateurs actuels et nomination de leurs remplaçants.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de participation financière, et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels, à savoir:

- LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
  - DMC S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et
  - EFFIGI S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
- et de leur donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en leur remplacement:

- a) Madame Saliha Boulhais, employée privée, née à Florange (France), le 7 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
- b) Madame Chantal Mathu, employée privée, née à Marche-en-Famenne (Belgique), le 8 mai 1968, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
- c) Madame Céline Bonvalet, employée privée, née à Evreux (France), le 7 mai 1972, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Bonvalet, P. Ducate, C. Antzorn, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, LAC/2007/4120. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007058161/227/111.

(070059726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**HVB Structured Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 112.174.

—  
*Auszug der ausserordentlichen Generalversammlung vom 22. März 2007*

- 1.- Herr Hans-Günther Bonk, Vorsitzender
- 2.- Frau Ruth Bültmann, Stimmenzähler
- 3.- Herr Christian Schneider, Schriftführer

welche das gesamte Kapital der Aktiengesellschaft HVB STRUCTURED INVEST S.A., mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 112.174, vertreten, haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

3. Ernennung von Ernst Dieter Wiesner zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft

3. Ernennung von Ernst Dieter Wiesner, geboren in Neurode (D) am 15. Februar 1945, mit Berufsadresse in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

Gezeichnet: H.-G. Bonk, R. Bültmann, C. Schneider.

Auszug erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Mai 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007058355/202/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01515. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**Wagner-Biro Luxembourg Stage Systems, Société Anonyme.**

Siège social: L-4813 Rodange, 1, rue de l'Ecole.  
R.C.S. Luxembourg B 40.989.

—  
Die außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft die am 28. Februar 2007 stattfand, akzeptierte einstimmig den Austritt von Herrn Helmut Wurzinger als Mitglied des Verwaltungsrats.

Die außerordentliche Hauptversammlung bestellte außerdem einstimmig Herrn Dr. Wolfgang Gauster, Diplomingenieur, wohnhaft in Nussdorf am Attersee, Dorfstrasse 64, A-4865 Österreich, als neues Mitglied des Verwaltungsrats. Die Dauer des Mandats wurde bis zum 1. März 2012 festgelegt.

Für gleichlautenden Auszug

Für die Gesellschaft

R. Jacoby

Geschäftsführer

Référence de publication: 2007058374/517/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**Finasco Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 27.769.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 juin 2006 que:

- Les mandats d'administrateurs de M. Marc Chatel, M. Derek S Ruxton et de la société FINAKEY LTD ont été renouvelés pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2007.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS a été renouvelé pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour extrait sincère et conforme

p/o FINASCO HOLDING S.A.



AGIR LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007058641/6102/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Européenne de Transports et de Locations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 75.372.

Monsieur Jacques Van Eetvelde a déclaré sa démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société EUROPEENNE DE TRANSPORTS ET DE LOCATIONS S.A. avec siège social à L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B75372, avec effet au 30 avril 2007.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

J. Van Eetvelde.

Référence de publication: 2007058621/1276/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Eiland S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 90.311.

EXTRAIT

La société AMACO (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, dans les bureaux de laquelle EILAND S.A. avait fait élection de son siège social, dénonce avec effet immédiat tout office de domiciliation de ladite société et démissionne avec effet immédiat de mandat des trois administrateurs:

Madame Petra J.S. Dunselman demeurant au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

Madame Zamyra H. Cammans demeurant au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, et

et AMACO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

AMACO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007058609/3984/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Fund Channel, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.704.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

*Pour la société*

Référence de publication: 2007058633/5967/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02123. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**SANZAR Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 115.066.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 30 avril 2007*

1. Monsieur Steve Tew a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Christopher John David Moller, Chief Executive Officer, né le 28 juillet 1954 à Hastings (Nouvelle-Zélande), ayant son adresse professionnelle à Wellington (Nouvelle-Zélande), 1, Hinemoa Street, Harbour Quays, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée,

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

SANZAR EUROPE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007058635/6742/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02059. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Kalle Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.670.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KALLE DEVELOPMENT S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007058873/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00416. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Ardex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.837.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058786/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01209. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Penkford S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.158.

L'Associé Unique a décidé en date du 20 février 2007 de nommer les personnes suivantes en remplacement de PENK-FORD HOLDING S.à r.l. et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc Sünner-Sünner, né à Luxembourg le 22 décembre 1961, demeurant au 23, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg

- Monsieur Christian Caillat, né à Meyrin (Suisse), le 18 janvier 1953, demeurant au 2, avenue Pictet-de-Richemont, CH-1207 Geneva, Suisse

Monsieur Jean-Marie Favre, né à Courtemaîche (Suisse), le 24 août 1948, demeurant au 3, Chemin du Clos-Alpestre, CH-1222 Vézenaz, Suisse

- Monsieur Ambrosio Aznar, né à Barcelone (Espagne), le 28 septembre 1952, ayant son adresse professionnelle à c/ José Abascal, 58-6 °, SP-28003 Madrid, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour PENKFORD S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007058637/7677/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02057. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

#### **Maâ-Oui, Société Anonyme.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 22, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 111.084.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058781/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01527. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

#### **Winnicare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.376.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg en date du 27 avril 2007 que les résolutions prises lors du conseil d'administration du 18 avril 2007 sont confirmées à savoir:

1. Monsieur Michel Jacquet a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 28 mars 2007 par lettre recommandée;

2. Monsieur Patrice Bacle a été révoqué de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

3. Monsieur Fabrice Jacquet, né le 13 juillet 1964 à Lons-le-Saunier, France, demeurant au 4, Chemin des Châteaux, 92420 Vaucresson, France, a été coopté en tant que nouvel administrateur avec effet au 18 avril 2007 pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007058640/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

#### **Colossale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 41, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 108.552.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058782/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01526. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Jap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 51.770.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007058874/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01615. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 56.277.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058785/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01804. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Entreprise Applications and services Integration Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.464.

Le bilan au 31 juillet 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058784/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01807. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**RTL 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 50.987.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 21 juin 2006 que:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, a été nommé commissaire aux comptes de la Société.

- PricewaterhouseCoopers Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue Eugène Ruppert L-1014 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.

- Madame Michèle Cotta, née le 15 juin 1937 à Nice en France, ayant son adresse professionnelle au 132, avenue du Président Wilson 93210 Saint-Denis La Plaine en France, a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société.

- Monsieur Jean-Michel Fava, né le 12 octobre 1947 à Tunis en Tunisie, ayant son adresse professionnelle au 40, rue Pascal 75013 Paris en France a été nommé Administrateur de la Société.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 19 mai 2005 que:

- Monsieur Richard Maroko, né le 17 avril 1964 à Lunéville en France, ayant son adresse professionnelle au 3, Place des Pyramides 75001 Paris en France a été nommé Administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007058380/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

### **Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.342.

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SURVEY INTERNATIONAL S.A., en abrégé SURVEY INT. S.A. (numéro d'identité: 1991 22 03 711), avec siège social à L-2725 Luxembourg, 5, rue Nicolas Van Werveke, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 37.342, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 31 mai 1991, publié au Mémorial C, numéro 469 du 23 décembre 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1604 du 24 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges Pierson, administrateur de sociétés, demeurant à Theux (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-2725 Luxembourg, 5, rue Nicolas Van Werveke à L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

#### *Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2725 Luxembourg, 5, rue Nicolas Van Werveke, à L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Bertrange.»

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Pierson, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 avril 2007, Relation: CAP/2007/715. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 mai 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007058537/236/52.

(070060410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Accula S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.894.

- La société EFFIGI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.313, nommée administrateur en date du 23 septembre 2005, pour un mandat de 6 ans, a désigné Mr Philippe Stanko, employé privé, né le 15 janvier 1977 à Wittlich, (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011).

- La société FIDIS S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.312, nommée administrateur en date du 23 septembre 2005, pour un mandat de 6 ans, a désigné Mme Chantal Mathu, employée privé, née le 8 mai 1969 à Aye (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011).

- La société FINDI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.315, nommée administrateur en date du 23 septembre 2005, pour un mandat de 6 ans, a désigné Mlle Corinne Bitterlich, employée privé, née le 2 juillet 1969 à Quierscheid (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

ACCULA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007058416/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00919. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**Industrial Maintenance and Bakery Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.954.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre recommandée datée du 19 février 2007 la démission de la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société INDUSTRIAL MAINTENANCE AND BAKERY SERVICES S.A.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2007.

ELPERS & C ° REVISEURS D'ENTREPRISES S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2007058615/1175/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.



**Dominik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 16, rue de la Boucherie.  
R.C.S. Luxembourg B 121.279.

Par le présente, je soussignée Virginie Huvelle-Amoretti résidant au 50, rue de dippach L- 8055 Bertrange de vous remettre ma démission tant que gérante et ce à effet immédiat.

Bertrange, le 16 février 2006.

V. Huvelle-Amoretti.

Référence de publication: 2007058612/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Montelux Travel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 25, rue Alphonse München.  
R.C.S. Luxembourg B 119.936.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058589/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00631. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Informa Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 60.348.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058588/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06823. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Fund-Market S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 63.861.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 30 novembre 2006*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises a été renouvelé pour la durée d'un an.

*Réviseur d'entreprises:*

DELOITTE, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2007*

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs pour la durée d'un an et décide de nommer, avec effet immédiat, un nouvel Administrateur, à savoir:

Monsieur Luc Rodesch, Membre du Comité de Direction de la BANQUE DE LUXEMBOURG

*Composition du Conseil d'Administration :*

M. Robert Reckinger, Président, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Mario Keller, Vice-Président, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Pierre Ahlborn, Administrateur Directeur, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Philippe Depoorter, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Pit Reckinger, résidant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill  
M. Luc Rodesch, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Gehlen

Référence de publication: 2007058386/7/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04496. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**Banque de Luxembourg Fund Research & Asset Management S.A., Société Anonyme,  
(anc. Fund-Market Research & Development S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.479.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 30 novembre 2006*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises a été renouvelé pour la durée d'un an.

*Réviseur d'entreprises:*

DELOITTE, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2007*

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs pour la durée d'un an et décide de nommer, avec effet immédiat, un nouvel Administrateur, à savoir:

Monsieur Luc Rodesch, Membre du Comité de Direction de la BANQUE DE LUXEMBOURG.

*Composition du Conseil d'Administration :*

M. Pierre Ahlborn, Président, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Mario Keller, Vice-Président, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Guy Wagner, Administrateur Directeur, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri

M. Pit Reckinger, résidant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill

M. Henri Reiter, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Luc Rodesch, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Gehlen

Référence de publication: 2007058385/7/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04494. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**Clarins Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.384.

Par résolution signée en date du 14 mars 2007, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au poste de Réviseur d'entreprises pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058387/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Pellegrini Catering Overseas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 71.357.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 avril 2007:

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Guido Turati, comptable, demeurant à via Campagnadorna, Genestrerio, Suisse, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007058381/1921/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00763. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Fiduciaire Eurolux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 34.752.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058587/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06826. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Entreprise Applications and services Integration Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.464.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058783/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01808. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Miroglio Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 41.756.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007058875/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01613. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**S.I.SM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 93.035.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007058876/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01611. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Corinthian Capital Corporation S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.622.

*Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 10 mars 2006*

Le conseil d'administration de la Société décide de nommer DELOITTE SA., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société.

La durée du mandat de DELOITTE S.A. prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en juin 2007.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2007058645/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Bairlinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 94.272.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mars 2007 à 10.00 heures à Luxembourg**Résolution*

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et la société COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007,

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill, Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

BAIRLINVEST S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007058642/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.